

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 55 de Mme Morel

ARTICLE 4 A

A l'alinéa 2, après le mot :

« à »

insérer les mots :

« 17 et 20 à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de correction d'une erreur matérielle.